

PALM DOGS ENFIN JUGÉ

Un trafic de chiots démantelé à Mandelieu



Après plus d'un an d'enquête, les gendarmes de la brigade des recherches de Grasse ont placé en garde à vue les gérants d'une animalerie installée aux Tourrades. Les chiots et chatons, plus de 80 au total, vraisemblablement importés illégalement via l'Espagne, ont été placés dans des refuges de la S.P.A. (Photo A. B.-J.)

► Page 4

EDITORIAL

LE MONDE EST DEVENU FOU !

Si nous étions dans un monde réglementé, gouverné par le bon sens, jamais 100 000 chiots venant d'Europe de l'Est n'entreraient en France dans l'illégalité totale sous l'œil bienveillant des autorités françaises.

Malheureusement la mondialisation de l'économie ou globalisation est en train de créer une catastrophe économique et sociale sans précédent depuis la grande crise de 1929.

25 000 milliards de dollars évanouis en fumée par l'intermédiaire des bourses mondiales qui ont perdu la moitié de leur capitalisation depuis le début de l'année. Des licenciements importants dans les pays industrialisés, un chômage en hausse dans le monde entier, une inquiétude généralisée des peuples. Devant une telle situation les gouvernements des pays industrialisés ont procédé à des injections massives de capitaux pour renflouer des banques en faillites comme aux Etats-Unis et en Islande ou en difficulté comme en Europe.

Partout des plans de relance importants voient le jour pour soutenir des secteurs clés de l'économie

comme le bâtiment ou l'automobile qui mobilisent directement ou indirectement 10 % des emplois industriels en France. Bien évidemment nous sommes là en présence de phénomènes particulièrement complexes et tout le monde sera amené à réfléchir sur les résultats et les conséquences de ces injections massives de capitaux à une période où le déficit de certains états est particulièrement élevé.

LA RÉPONSE DE L'ANTAC :

Face à une telle situation l'ANTAC ne peut pas rester les bras croisés et doit contribuer à sa manière à lutter contre la crise en France en réclamant fermement l'interdiction totale des importations illégales de 100 000 chiots. **Car on pourrait sauver ou créer ainsi 1 milliard d'emplois en France.** Mais au lieu de mettre en œuvre cette solution d'une simplicité enfantine (développer l'élevage de chiots en France), des criminels préfèrent faire appel à des producteurs situés à des milliers de kilomètres de la France uniquement pour des raisons de profit.

Le résultat est très clair : - les chiots transportés par camions sans manger ni boire meurent mas-

SOMMAIRE

Editorial : <i>Le monde est devenu fou !</i>	2
Palm Dogs enfin jugé	3
Palm Dogs	4
Palm Dogs.....	5
Massacre de chats à Auchan.....	6-7
Carte.....	8

sivement. Quant aux survivants n'en parlons pas : certains acheteurs sont ensuite obligés de faire appel à des soins vétérinaires fort chers pour sauver leurs chiots et préserver leur santé.

Par quelle aberration mentale a-t-on pu mettre en place un tel système criminel ? Comment l'indignation forte de tous les amis des animaux n'arrive-t-elle pas à mettre fin à ce système ? Pourquoi les pouvoirs publics et plus spécialement le ministre de l'Agriculture ferment ils les yeux ?

Henri BARBE

Président de l'Antac

Ce journal respecte les droits des citoyens vivant en France, en particulier la présomption d'innocence. Mais les droits et la douleur des victimes qui ont besoin de faire le deuil seront également pris en compte et comme il est de tradition dans la presse de ce pays nous rendrons compte des décisions de justice : mises en examens, compte rendu des procès, jugements, appels etc. ...

Les noms des victimes ou des intervenants dans le courrier des lecteurs ne seront mentionnés qu'avec leur accord express, et les tatouages de chiens ou de chats indispensables à toute démonstration seront incomplets, afin d'empêcher toute identification non souhaitée des propriétaires.

Nous n'ignorons pas qu'une jeune publication sera l'objet d'attaques vigoureuses soit de la part des trafiquants notoires, soit de la part d'escrocs infiltrés au sein de la protection animale sous des formes multiples et variées.

Le courrier de l'ANTAC

Directeur de publication : Henri Barbe

Rédactrice en chef : Jacqueline Lasserri

Editeur : ANTAC, Association Nationale contre le Trafic des Animaux de Compagnie

Association loi de 1901

BP 80243 - 47006 Agen Cedex

Dépôt légal : à parution - ISSN :1771-8686

Commission paritaire : en cours

Impression : Attitude Communication l'Écrivain Public, 47000 Agen

Tarif au numéro : 3 €

Abonnement (4n°) : 10 €

La reproduction des textes et des informations est conseillée à condition d'en indiquer la source.

Les documents mis à votre disposition ne peuvent en aucun cas être utilisés de façon anonyme ou pour des menaces.

PALM DOGS ENFIN JUGÉ

Depuis de très nombreuses années, les associations de protection animale avaient été alertées sur les activités douteuses de l'animalerie PALM DOGS située à Mandelieu dans les Alpes Maritimes.

Maintenant dans tous ces dossiers de trafics, il faut avoir aussi de la chance car en principe le système est bien huilé et fonctionne quotidiennement sans la moindre difficulté. Mais au mois de juin 2003 la chance a tourné : une employée d'un grand magasin spécialisé dans le bricolage découvre qu'un camion de livraison approvisionnant également PALM DOGS transporte des chiots dans des conditions très particulières. En clair comme des marchandises ! Indignée cette amie des animaux alerte la SPA qui elle-même porte plainte à la gendarmerie, ce qui provoque le déclenchement d'une enquête.

Les investigations minutieuses débouchaient sur une perquisition au siège de l'animalerie le 24 novembre 2004 à l'initiative du juge d'instruction relevant du TGI de Grasse.

90 chiots avaient été réceptionnés la semaine précédente : certains étaient déjà morts, d'autres

déjà vendus tandis que les survivants étaient détenus dans des conditions d'hygiène inacceptables.

À la suite de cette perquisition, le couple de gérants étaient mis en examen et écroués, tandis que les deux vétérinaires attachés à l'animalerie étaient placés sous contrôle judiciaire.

Finalement le juge d'instruction décidait du renvoi des 7 prévenus devant le TGI de Grasse les 4 et 5 novembre 2008 pour de multiples chefs d'inculpation : faux et usage de faux, falsification de documents administratifs, escroquerie, importation de médicaments vétérinaires sans autorisation, etc...

Malheureusement les mauvais traitements à animaux et les actes de cruauté n'étaient pas retenus.

L'audience devant le TGI (voir pages suivantes) était particulièrement accablante et les réquisitions du procureur sévères puisque 2 ans de prison fermes étaient réclamés à l'encontre de 2 des prévenus.

■ grasse

Les chiots slovaques étaient francisés par les vétérinaires cannois

C'est « l'amour des animaux », disent-ils, qui les conduit à exercer leur activité. L'un, gérant d'une animalerie à Mandelieu. Le second jeune vétérinaire frais émoulu de l'école de Maisson-Alfort, ému jusqu'aux larmes en évoquant sa vocation, éprouvé de se retrouver là, à la barre du tribunal correctionnel de Grasse. Un amour lucratif, selon la vice-procureure Gwenaëlle Le-doigt, au vu des « 4600 chiots importés de Slovaquie », vendus en France via l'Espagne et « blanchis » par l'intervention de praticiens d'une clinique de la rue d'Antibes à Cannes.

Hier, six des sept prévenus poursuivis pour escroquerie et complicité d'escroquerie se sont expliqués. Neuf heures de débats passionnés et trois témoins entendus qui n'ont toutefois pas permis d'éclairer pleinement,

L'audience a commencé hier matin par le visionnage d'un reportage diffusé sur France 3 le 8 mai 2003 sur un trafic d'animaux dénoncé par la SPA. Le gérant de l'animalerie mandolocienne Palme Dog's, filmé en caméra cachée, apparaît chez un grossiste installé en Espagne où il vient s'approvisionner en chiots slovaques. Des animaux qu'il revendait dans son magasin jusqu'à trois fois le prix d'achat, assurant aux clients qu'ils provenaient d'élevages français.

Or jusqu'au 1^{er} mai 2004, date d'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne, la législation française interdisait l'importation de chiens de moins de sept mois, pour des raisons sanitaires et notamment pour prévenir des épidémies de rage. Pour contourner cette difficulté, les animaux passaient par l'Espagne, plus souple sur la législation, avant d'être revendus en France, munis d'un



Hier, au tribunal correctionnel de Grasse, le trafic de chiots de Palme Dog's pour lequel sont, entre autres, poursuivis quatre vétérinaires, a intéressé les associations de défense des animaux. (Photo Philippe Bertini)

certificat sanitaire espagnol. Après l'entrée de la Slovaquie dans l'UE, l'importation de bêtes de moins de trois mois était autorisée à condition qu'elles proviennent directement de leur élevage d'origine. A leur arrivée à Palme dog's, ces animaux non munis de puce d'identification étaient pris en charge par les vétér

naires cannois qui les vaccinaient et leur apposaient une puce française. « On pensait que c'était légal. D'ailleurs, il est impossible de vérifier l'âge ou la provenance des chiots, a soutenu l'un d'eux qui avait pourtant des doutes sur l'âge des animaux, les trouvant petits. Mais qui suis-je, moi, blanc-bec, pour mettre en doute un certificat de la direction des services vétérinaires espagnole ».

« Il n'y a aucun moyen de vérifier », reprenait le directeur des services vétérinaires des Alpes-Maritimes, entendu comme témoin. Il expliquait avoir été destinataire de nombreuses plaintes de clients et de sociétés protectrices des animaux, mais de n'avoir jamais dressé de procès-verbal.

« Alors vous ne servez à rien, s'est emporté le président Alain Ramy. Est-ce normal que ce soit la SPA qui mène une enquête ? »

MATHILDE TRANOY

Deux ans d'interdiction requis contre les vétérinaires pour avoir coché la mauvaise case

Des Yorkshire, des Dogue de Bordeaux et autres Cavalier King Charles ont défilé pendant six mois entre les mains de deux jeunes vétérinaires d'une clinique du boulevard Carnot à Cannes. Deux copains de promotion de 31 et 32 ans accusés d'avoir facilité le trafic de chiots de l'animalerie mandocienne Palme Dog's en délivrant des certificats français à des bêtes slovaques (*nos éditions d'hier*).

Durant les deux jours d'audience du tribunal correctionnel de Grasse, la législation sur l'identification des animaux importés a fait l'objet de débats passionnés. Chacune des parties en donnant une interprétation différente. Toutes unanimes cependant sur le manque de limpidité du texte.

« Ça dépend », ça dépasse

Les chiots slovaques devaient-ils être pucés en France? Les vétérinaires devaient-ils indiquer leur provenance sur le carnet de santé? Sont-ils coupables d'avoir coché la mauvaise case d'un formulaire?

« Ils n'ont fait qu'appliquer les recommandations de la direction des services vétérinaire (DSV) » indiquait M^r Chemla, se retranchant derrière l'inspecteur de cette même administration poursuivi pour complicité.

« Arrêtons d'en faire un bouc émissaire » implorait M^r Baudoux. L'avocat niçois avait invité à barre le directeur des services vétérinaires des Alpes-Maritimes qui blanchissait ses confrères, faisant blêmir les parties civiles (SPA, Fondations Brigitte Bardot et Trente millions de consommateurs).

Un éminent professeur de l'école vétérinaire de Maison-Alfort leur rendait le sourire, indiquant que ses ex-élèves « auraient dû cocher une autre case et ajouter, au stylo, la provenance de l'animal ».

« Depuis quand faut-il ajouter des mentions manuscrites sur un formulaire administratif? Inscrive « ça dépend, ça dépasse » ironisait M^r Valiergue.

A ce stade de l'instruction, qui croire? La vice-procureure Gwenaëlle Ledoigt optait pour la thèse du professeur. Elle demandait un an de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer à l'encontre des jeunes vétérinaires. Un an de sursis pour leur prédécesseur et l'inspecteur de la DSV. Deux ans ferme pour le grossiste « espagnol » et le gérant de Palme Dog's. Un an pour son épouse.

Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 13 janvier 2009.

MATHILDE TRANOY

Nice Matin du 6 novembre 2008

CREUSE DISPARITIONS DE CHATS

Au cours de l'année 2008, plusieurs dizaines de chats ont disparu dans le petit bourg d'Evau les Bains suscitant l'indignation légitime de leurs propriétaires.

Une pétition a déjà recueilli 350 signatures et les propriétaires avec l'appui de l'ANTAC sont déterminés afin de faire toute la lumière sur ces mystérieuses disparitions.



ANIMAUX, TORTURES, MISES À MORT

Cruauté

Les vigiles torturaient les chats

« C'est à l'heure de la fermeture que les chats sont torturés et tués. Les vigiles les enferment dans des cages et y font entrer un rottweiler... Ils pouvaient aussi les fracasser contre un mur ou les asphyxier dans des sacs. Ces actes de barbarie ont duré un an et c'est un ex-collègue, écœuré, qui a fini par les dénoncer. Une centaine de chats auraient été tués entre 2007 et 2008. Cinq vigiles étaient impliqués. Ils ont été licenciés pour faute grave dès que le scandale a éclaté. Celui-ci est néanmoins embarrassant pour Auchan, qui n'a pas su empêcher ces pratiques. C'est d'autant plus gênant que de nombreuses personnes étaient au courant et que les agents de sécurité ont eu la bêtise de filmer l'une de leurs mises à mort. *Entrevue* montre que l'horreur n'est jamais très loin. »



le Parisien

Début septembre, la presse révèle le scandale des chats torturés par des vigiles de l'hypermarché Auchan d'Olivet (Loiret). Nous avons obtenu une vidéo des exécutions.

COMMENT LES VIGILES D'UN MAGASIN AUCHAN MASSACRAIENT DES CHATS

Entrevue : Le 6 septembre dernier, *Le Parisien* révèle une sordide histoire mettant en cause des agents de sécurité d'un hypermarché Auchan de la périphérie d'Orléans. Pour passer le temps, ils s'amusaient à capturer, torturer et tuer des chats ! L'une de leurs méthodes consistait à les enfermer dans une cage et à y faire entrer un rottweiler... Ils pouvaient aussi les fracasser contre un mur ou les asphyxier dans des sacs. Ces actes de barbarie ont duré un an et c'est un ex-collègue, écœuré, qui a

fini par les dénoncer. Une centaine de chats auraient été tués entre 2007 et 2008. Cinq vigiles étaient impliqués. Ils ont été licenciés pour faute grave dès que le scandale a éclaté. Celui-ci est néanmoins embarrassant pour Auchan, qui n'a pas su empêcher ces pratiques. C'est d'autant plus gênant que de nombreuses personnes étaient au courant et que les agents de sécurité ont eu la bêtise de filmer l'une de leurs mises à mort. *Entrevue* montre que l'horreur n'est jamais très loin. ➔

COMMENT LES



1. Actes de cruauté. Avant d'être dénoncés par régulièrement des chats de façon atroce. Nous du magasin, un soir en fin de semaine. Les vigiles

Des exécutions



2. Des techniques sauvages. Les vigiles incriminés le parking du supermarché, les animaux étaient abattues à la chevroline, d'autres asphyxiées dans

VIGILES D'UN MAGASIN AUCHAN MASSACRAIENT DES CHATS

vigiles torturent des chats à mort...



... avec un rottweiler !



un ex-collègue, cinq agents de sécurité de l'hypermarché Auchan d'Olivet, près d'Orléans, torturaient nous sommes procuré l'une des vidéos qu'ils ont tournées. Les faits se déroulent sur le parking enferment leur victime dans une cage puis font entrer un rottweiler à l'intérieur...

Mise à mort. Encouragé par les vigiles, le chien prend le chat par le cou et le déchiquette en quelques minutes. Une scène insoutenable.

variées

Peut-être une centaine de chats tués

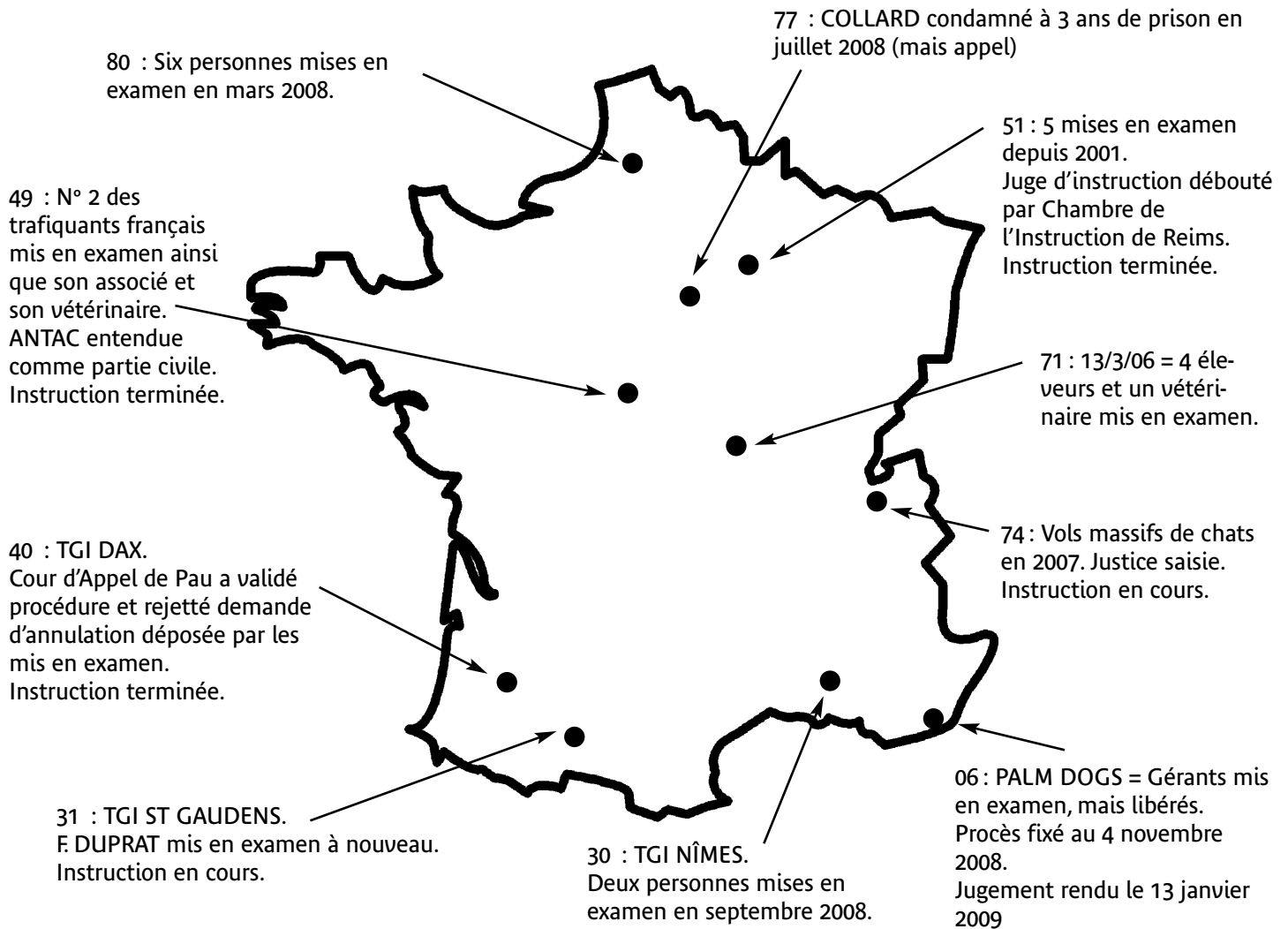


avaient d'autres techniques pour tuer les chats. Sur projetés contre les murs. Certaines victimes ont été des sacs-poubelle avec des extincteurs...



3. Un lourd bilan. Ces jeux d'une cruauté gratuite ont duré un an. Au total, une centaine de chats auraient été tués. C'est un ancien agent de sécurité du Auchan, dégoûté, qui a dénoncé ces pratiques. Les cinq fautifs ont été licenciés, en attendant de passer devant un tribunal.

ACTIONS JUDICIAIRES EN COURS



APPEL AUX

VOLÉS : Portez plainte : c'est votre droit. Regroupez-vous, réagissez, rejoignez-nous.

ESCROQUÉS : Si vous avez acheté un chiot étranger ou malade, portez plainte pour tromperie sur la qualité substantielle de la marchandise.

BÉNÉVOLES DE LA PROTECTION ANIMALE : Empêchons ensemble les 100 000 importations illégales car sinon vos refuges seront toujours surchargés.

ÉLEVEURS HONNÊTES : Mobilisez-vous vite car sinon d'ici une dizaine d'années une grande partie de l'élevage français sera délocalisée à l'Est (y compris les chiens avec pedigree. Un chiot part de Roumanie à 40 Euros).

Abonnez-vous ! Abonnez-vous ! Diffusez ce journal !

Vous êtes notre force, notre seul appui, notre unique financement.
Aussi, n'hésitez pas à nous soutenir par votre participation financière.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Abonnement : 10 Euros pour 4 numéros par an ; abonnement de soutien : 20 Euros.

Libellez le chèque à l'ordre du Courrier de l'ANTAC, B.P. 80243 - 47006 AGEN CEDEX

Abonnez-vous ! Abonnez-vous !